



Communiqué de presse

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2025

L'Association MSH annonce que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 1^{er} décembre 2025, a approuvé, avec un soutien dépassant le seuil minimum requis de trois quarts des membres adhérents, la modification de ses statuts. Cette décision marque un tournant majeur dans l'évolution de l'association et dans la représentation des médecins hospitaliers au Luxembourg.

Un nouveau nom : “Médecins du Secteur Hospitalier”

Les nouveaux statuts prévoient notamment un changement de dénomination : l'association portera désormais le nom de “Médecins du Secteur Hospitalier”. Cette nouvelle appellation reflète davantage la diversité, l'unité et le rôle central de l'ensemble des médecins hospitaliers dans le système de santé luxembourgeois.

Ouverture aux médecins hospitaliers à statut libéral

Les statuts révisés prévoient l'ouverture de l'association aux médecins libéraux exerçant une activité hospitalière. Cette évolution permettra d'inclure toutes les formes d'exercice hospitalier, renforçant la représentativité et la cohésion entre les différentes catégories de médecins travaillant en milieu hospitalier.

Un Conseil d'administration plus représentatif et pluraliste

Pour refléter pleinement cette ouverture, la composition du futur Conseil d'administration sera désormais encadrée par une nouvelle règle, inscrite dans les nouveaux statuts :

il devra être constitué de médecins provenant d'au moins quatre institutions différentes, dont trois des quatre hôpitaux aigus du pays.

Cette exigence garantit une gouvernance plus équilibrée et représentative de la diversité du secteur hospitalier luxembourgeois.

Une nouvelle Assemblée Générale électorale sera organisée au début de l'année 2026 afin de mettre en place ce nouveau Conseil d'administration élargi et pluraliste.

Défendre les intérêts de tous les médecins hospitaliers

L'association réaffirme que sa mission essentielle est de défendre les intérêts de l'ensemble des médecins hospitaliers du Luxembourg, unis par des enjeux communs en matière de conditions d'exercice, de qualité des soins et d'organisation clinique.

Un positionnement clair : solidarité, équité et refus de la médecine à deux vitesses

Médecins du Secteur Hospitalier confirme :

- sa position en faveur d'un conventionnement obligatoire, élément clé pour garantir l'égalité d'accès aux soins ;
- son opposition à une liberté totale de fixation des prix, qui mènerait inévitablement à une médecine de classe et à une inégalité entre patients.

L'association rappelle avec conviction que la médecine ne doit pas être pratiquée comme un commerce, et que la solidarité, la responsabilité et l'universalité doivent rester les fondements du système de santé.

Un engagement collaboratif au service du système de santé

Enfin, l'association souligne que la défense des intérêts des médecins hospitaliers ne vise en aucun cas à s'opposer aux médecins du secteur extra-hospitalier. Au contraire, elle souhaite œuvrer dans un esprit de dialogue, de respect mutuel et de collaboration, avec un objectif commun :
l'amélioration continue du système de santé luxembourgeois, dans l'intérêt de tous – patients, médecins et institutions.

Le Conseil d'administration de la MSH asbl